

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
BANQUE CIC OUEST CIC ST DOULCHARD 22 RUE DU CLOS DU CHAT 18230 ST DOULCHARD
déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.
Mr Jean Robert PERROCHES, gérant de la société AMO FACILI EURL EN FORMATION, S.A.R.L.
actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 5 CHEMIN DES FOUGERES 18110
ALLOGNY, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement
libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble
des associés.

1er associé	Mr Jean Robert PERROCHES
Nombre de parts	5000
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial n° 30047 14692 00020337802 93 jusqu'à production du certificat d'immatriculation
au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce
certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en double exemplaire pour faire valoir ce que de droit.
Le 14 septembre 2012

Le déposant
("lu et approuvé")
signature

JST6

Lu et approuvé

La banque
(cachet et signature)



